



Mairie
Madame Françoise CHAZAL
Maire
45 Grande rue
26800 ETOILE SUR RHONE

Ref : MP/JM/PM/CéG/ChG/25-26

Valence, le 26 mai 2025

Objet : Avis de Valence Romans Mobilités sur le projet de PLU arrêté

Madame le Maire,

Je fais suite à votre courrier du 3 mars dernier portant sur le projet de PLU arrêté de votre commune.

En tant que personne publique associé, Valence Romans Mobilités émet un avis favorable à ce projet de PLU arrêté, assorti des remarques suivantes.

Rapport de présentation (p.61) :

La présentation de l'offre en transports en commun doit être actualisée, en tenant compte de la nouvelle offre développée par VRM depuis septembre 2024 :

- La ligne 9, renommée 12, a été renforcée (28 allers-retours quotidiens entre Valence et Les Basseaux). Elle dessert notamment le collège et le centre-ville de Portes-lès-Valence. Cette ligne est prolongée jusqu'au centre d'Etoile en heures de pointe ; en heures creuses, le service de transport à la demande prend le relais.
- La ligne 27, étoffée avec désormais 8 allers-retours par jour (6 allers-retours hors période scolaire), permet une liaison plus directe vers Valence.

Au vu des modifications apportées sur le réseau de transport en commun, le qualificatif d'« offre restreinte » ne nous semble plus approprié.

Enfin nous précisons que les bus ne circulent plus dans la grande rue, du fait de son interdiction aux véhicules lourds.

PADD :

Dans l'action 3 « Créer des liaisons cyclables avec Valence, Portes-lès-Valence et Beauvallon » (p.12) ainsi que sur la carte du PADD (p.19), il faudrait distinguer le projet Cycléo des intentions de la commune d'aménager d'autres liaisons cyclables.

Au vu des modifications apportées sur la circulation des bus dans le centre, l'action 7 (p.12) doit être reformulée, tel que « Maintenir la circulation des bus hors de la grande rue ».



Règlement :

La norme de 2 places par logement, proposée pour toutes les zones sauf UA, nous semble excessive. Nous proposons de prendre en compte le nombre moyen de véhicules par ménage sur la commune (1,5) et de remplacer par la norme de « 1,5 place de stationnement par logement », ce qui aboutit à un chiffre moindre pour les opérations dont le stationnement est mutualisé.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal stroke and a small vertical mark.

Marylène PEYRARD
Présidente
Valence Romans Mobilités